

10 000 euros pour les Amis de la collégiale et des travaux de réfection

La Caisse d'Épargne vient d'accorder une subvention de 10 000 euros aux Amis de la collégiale pour des travaux de réfection

de l'édifice. La remise officielle aura lieu le 6 décembre à 17 h, à l'espace Paul Bert. « Nous avons présenté un dossier au mois d'août, après

avoir appris que la Caisse d'Épargne organisait un concours sur le thème de la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de

Champagne-Ardenne, explique Yves Baudin, président de l'association. Et nous avons gagné le premier prix. » La nouvelle lui est parvenue dans un courrier daté du 12 octobre. Yves Baudin ne peut que se féliciter de l'octroi de cette subvention. « Cela fait à peine 18 mois que notre association existe. Elle a été créée en juin 2003. Et nous arrivons déjà à obtenir des résultats. J'espère que ce sera le premier d'une longue série. » D'autant

que l'association cherche à mobiliser le maximum de gens de Vitry et ses environs autour de la défense de la collégiale. « Notre étendard, note le président. On le voit des différentes routes qui arrivent à Vitry. »

Autres motifs de satisfaction pour les Amis de la Collégiale, la restauration de la statue de St-Fiacre, réalisée par la mairie pour un montant de 2.370,47 euros, se termine. La statue devrait revenir pour les fêtes de Noël. Le nettoyage et la purge des pierres de la façade Ouest commenceront en janvier, pour un montant de 57 134,70 euros. Il s'agit de répondre au risque de chutes de pierres qui a imposé, fin juin, la pose d'échafaudages pour la sécurité des passants et des visiteurs de l'édifice. « Et on attend la fin de ces travaux, réalisés pour la mairie par l'entreprise Léon Noël, pour envisager la mise en peinture des portes monumentales place d'Armes », termine Yves Baudin.

S.J.



Le président Yves Baudin est heureux de l'attribution de cette subvention pour la réfection de la collégiale.